

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 9 janvier 2023 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absent :
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère
Monsieur Jean-François Synnott, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2023-01-061

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 5 et du 19 décembre 2022 ®
- 4) Acceptation des déboursés de décembre 2022 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Adoption des dépenses incompressibles ®
- 7) Paiement cellulaire DG et responsable travaux publics ®
- 8) Avis de motion et présentation du règlement 213 modifiant règlement 101 ®
- 9) Emploi été 2023 ®
- 10) Lettre d'appui au Musée de la Gaspésie ®
- 11) Suivi du maire et des conseillers
- 12) Correspondance;
- 13) Varia;
- 14) Période de questions
- 15) Levée de l'assemblée ®

2023-01-062

Adoption du procès-verbal du 5 et du 19 décembre 2022

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 5 et du 19 décembre 2022 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2023-01-063

Acceptation des déboursés de décembre 2022

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que les déboursés de décembre 2022 soient adoptés tels que présentés.

2023-01-064

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 décembre 2022; en conséquence, après

discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 15 835.84 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

2023-01-065

Adoption des dépenses incompressibles 2023

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la liste des dépenses incompressibles et en autorise le paiement selon les disponibilités budgétaires 2023

Code budgétaire	Nom du poste
-----------------	--------------

Administration générale (conseil)

02 11 000 131	Rémunération de base des élus
02 11 000 133	Allocation de dépenses élus
02 11 000 200	Cotisations employeur
02 11 000 331	Frais cellulaire du Maire

Gestion financière et administration

02 13 000 141	Salaire régulier – Administration
02 13 000 200	Cotisations employeur
02 13 000 252	CNESST
02 13 000 321	Frais de poste
02 13 000 331	cellulaire DG et inspecteur
02 13 000 335	Internet
02 13 000 413	Vérification comptabilité
0213000 496	Frais de banque

Greffé

02 14 000 141	Salaire régulier
02 14 000 200	Cotisations employeur
02 14 000 252	CNESST
02 14 000 321	Frais de poste

Autres

02 19 000 141	Salaire-Concierge bureau
02 19 000 200	Cotisation employeur
02 19 000 252	CNESST
02 19 000 422	Assurance-Incendie
02 19 000 681	Électricité

Police

02 21 000 441	Service-Sûreté du Québec
---------------	--------------------------

Sécurité Incendie

02 32 000 141	Salaire régulier
02 32 000 200	Cotisations employeur
02 32 000 252	CNESST
02 22 000 331	Téléavertisseur
02 22 000 429	Assurance incendie-Bâtiment et équipements
02 22 000 425	Assurance véhicules
02 22 000 429	Autres accidents pompiers
02 22 000 442	directeur incendie
02 22 000 965	Immatriculation véhicule
02 22 000 681	Électricité

Sécurité civile

02 23 000 141	Rémunération
02 23 000 200	Cotisation employeur
02 23 000 252	CNESST
02 23 000 331	Téléavertisseur

Voirie municipale

02 32 000 141	Salaire
02 32 000 200	Cotisations employeurs
02 32 000 252	CNESST
02 32 000 331	Téléavertisseur et cell
02 32 000 339	Système de télécommunication
02 32 000 422	Assurance incendie
02 32 000 425	Assurance véhicule moteur
02 32 000 455	Immatriculation
02 32 000 631	Essence et huile diesel
02 32 000 681	Électricité

Enlèvement de la neige

02 33 000 443	Contrat déneigement
---------------	---------------------

Éclairage des rues

02 34 000 681	Électricité
---------------	-------------

Transport collectif

02 37 000 448	TACIM
02 37 000 970	transport sans frontières

Réseaux de distribution de l'eau

02 41 310 141	Salaire régulier
02 41 310 200	Cotisations employeur
02 41 310 252	CNESST
02 41 310 422	Assurance Incendie
02 41 310 681	Électricité pompe réservoir MD
02 41 320 141	Salaire régulier
02 41 320 200	Cotisations employeur
02 41 320 252	CNESST
02 41 320 321	Frais de poste
02 41 320 681	Électricité-Pont

Cueillette et transport

02 45 110 639	Bacs verts
02 70 121 681	Électricité

Aménagement, urbanisme et zonage

02 61 000 141	Salaire régulier
02 61 000 200	Cotisations employeur
02 61 000 252	CNESST
02 61 000 494	Cotisation COMBEQ

Tourisme

02 62 200 141	Salaire
02 62 200 200	Cotisations employeur
02 62 200 252	CNESST

Centre communautaire

02 70 121 141	Salaire régulier
02 70 121 200	Cotisations employeur
02 70 121 252	CNESST
02 70 121 331	Téléphone
02 70 121 422	Assurance incendie
02 70 121 681	Électricité
02 70 122 422	Assurance Incendie
02 70 122 681	Électricité

Piscines, plages port de plaisance

02 70 140 515	Location bail accès Lac au Diable et Ancien dépotoir
---------------	--

Activités de loisir

02 70 190 999	Animation jeunesse Haute-Gaspésie
---------------	-----------------------------------

Bibliothèque

02 70 230 335	Abonnement globetrotter
02 70 230 422	Assurance Incendie
02 70 230 519	Location de volume

Musée et centre d'exposition

02 70 251 422	Assurance incendie
02 92 100 840	Intérêts – règlement d'emprunt
02 99 010 891	Intérêts – Emprunt temporaire
03 21 000 100	Remboursement en capital –
03 21 000 110	Remboursement en capital –

Quote-part MRC haute Gaspésie

2023-01-066

Paiement des cellulaires du DG et du responsable des travaux publics

Considérant que le DG et le responsable des travaux publics mettent leur cellulaire à la disposition de la municipalité en tout temps;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement que la municipalité rembourse 60 \$ mensuellement au DG ainsi qu'au responsable des travaux publics et que cette dépense fasse partie des dépenses incompressibles de l'année.

2023-01-067

Avis de motion et présentation du projet de règlement 213

Avis de motion est donné par Sylvie Langlois qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine sera adopté le projet de règlement 213 modifiant le règlement 101 sur la tarification des permis et certificats sera adopté.

Genre de Permis		<i>Bâtiment résidentiel Chalet, maison mobile et unimodulaire</i>	<i>Bâtiment industriel Commercial, public Transport, communication Agricole et les autres</i>
Bâtiment principal	Nouvelle construction	100 \$ par logement Multilogement 50 \$ par unité supplémentaire	1.00 \$/1000 \$ de travaux estimés Min 100 \$
	Modification, réparation, rénovation	40 \$	idem
	Déménagement de bâtiment	100 \$	100 \$
	Démolition résidentielle et commerciale	50 \$	100 \$
Bâtiment complémentaire	Nouvelle construction	50 \$	1.00 \$/1000 \$ de travaux estimés Min 100 \$
	Modification, réparation, rénovation	30 \$	1.00 \$/1000 \$ de travaux estimés Min 100 \$
	Déménagement de bâtiment	50 \$	50 \$
Enseignes	Nouvelle enseigne Modification d'enseigne existante	40 \$	40 \$
Élément épurateur Fosse septique et/ou champ d'épuration	Nouvel élément ou modification	70 \$	100 \$
	Sans construction	50 \$	50 \$

Changement d'usage d'un terrain			
Lotissement	30 \$ par lot		
Certificat d'autorisation	30 \$ par lot		
Permis pour usage temporaire	50 \$		

Location de la pépinière ou du porteur sur roues pour un contribuable 100 \$/hr
Et selon les taux de location du gouvernement du Québec pour entreprises et/ou institution

2023-01-068 Emploi été 2023

Considérant qu'il est important d'assurer aux visiteurs certains services sur le site du Phare Cap-de-la-Madeleine, accueil, information et rediriger ceux-ci dans les commerces et attraits de la municipalité.

2023-01-069 Lettre d'appui au Musée de la Gaspésie

La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est fière de collaborer au projet du Centre d'archive du Musée de la Gaspésie pour le projet : *Numérisation de documents de patrimoine audiovisuel de la Gaspésie* déposé au Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire (PCPD).

Notre organisme possède une série de documents audiovisuels cassettes audio et bandes magnétiques, conservées dans nos locaux. Ces documents, sur support désuet, sont peu/pas utilisés par manque de lecteur et de connaissances techniques. Ils sont donc difficilement consultables et rarement mis en valeur. Leur contenu et leur contexte d'enregistrement ce sont des témoignages/traces uniques de la riche histoire de notre région. Leur conservation est très importante pour notre organisme en raison de leur valeur.

Individuellement, nous n'avons pas les ressources pour en faire la numérisation. C'est pourquoi nous sommes très intéressés à collaborer avec le musée, et ses autres partenaires, pour rassembler, numériser, partager entre nous et ensuite diffuser au grand public les documents inestimables de notre collection. Entre collaborateurs et dans un esprit d'amélioration des compétences, nous partagerons les connaissances historiques, de conservation et techniques. Notre collaboration pourrait également toucher l'élaboration du plan de communication.

Nous nous entendons sur les transports des documents entre notre lieu d'entreposage et le musée. Un employé agira dans l'équipe comme responsable de projet. Nous nous assurerons de fournir au musée un ou plusieurs disques de stockage adéquats pour les copies. La valeur de ces services en nature est estimée à 3500 \$. Aucune autre implication financière n'est prévue dans cette collaboration.

Le résultat de ce projet permettra d'enrichir l'histoire et assure une future présentation à nos visiteurs/publics. Ainsi le (nom de votre organisme) apporte son appui pour le dépôt au PCPD. Nous croyons fermement que cette collaboration contribuera à renforcer les liens entre institutions et à pouvoir continuer de faire rayonner la région en mettant l'histoire à l'avant-plan.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

Varia

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2023-01-070

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 35.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général